



AVIS AU PUBLIC

Commune de FILLINGES

Enquête publique relative au projet de règlement local de publicité de Fillinges

Par arrêté N° 175-2023 en date du 29 août 2023, le maire de FILLINGES a organisé l'enquête publique relative au projet de règlement local de publicité de FILLINGES.

Le projet de règlement local de publicité délimite une zone de publicité couvrant les agglomérations de FILLINGES où les possibilités d'installation de publicité, enseignes et préenseignes sont restreintes - notamment en nombre et en surface unitaire- par rapport à la réglementation nationale, afin de renforcer l'intégration des dispositifs dans les paysages, en tenant compte de la sensibilité paysagère du territoire communal.

Cette enquête publique se déroulera à partir du **27 septembre 2023 à 9 heures jusqu'au 14 octobre 2023 à 12 heures**, soit un total de 18 jours.

Au terme de cette enquête, le règlement local de publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis exprimés, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de FILLINGES.

Monsieur Bernard AUDION a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les locaux de la mairie de FILLINGES, dans la salle du Conseil Municipal, 858 route du Chef-lieu à FILLINGES :

- le mercredi 27 septembre 2023, de 9 à 12 heures,
- et le samedi 14 octobre 2023, de 9 à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête définie ci-dessus, le public pourra consulter gratuitement un exemplaire sur support papier du dossier d'enquête à la mairie de FILLINGES, siège de l'enquête publique, à l'accueil de la mairie, 858 route du Chef-lieu à FILLINGES, mardi, de 14 à 18 heures, le mercredi, de 8h30 à 12 h et de 14 à 17 heures, et le samedi, de 8h30 à 12 heures.

Une version numérique du dossier d'enquête sera également consultable :

- sur un poste informatique en mairie de FILLINGES, à l'accueil de la mairie, 858 route du Chef-lieu à FILLINGES, aux jours et heures susmentionnés
- sur le site internet : <https://www.fillinges.fr>, pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête est tenu à la disposition du public en mairie de FILLINGES, à l'accueil de la mairie, 858 route du Chef-lieu à FILLINGES, pour lui permettre de consigner ses observations et propositions.

Celles-ci pourront également être consignées sur :

- le registre dématérialisé sécurisé accessible sur à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4851> ;

- ou par courrier électronique adressé à :

enquete-publique-4851@registre-dematerialise.fr .

Les observations transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous. Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale : Mairie de FILLINGES, 858 route du Chef-lieu, 74250 FILLINGES, en précisant « *Enquête publique - règlement local de publicité de FILLINGES* ». En outre, les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures mentionnés ci-dessus.

Le rapport et les conclusions motivées rendus dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête par le commissaire enquêteur seront rendu publics par voie dématérialisée sur le site internet : <https://www.fillinges.fr>, ainsi qu'à l'accueil de la mairie, 858 route du Chef-lieu à FILLINGES durant un an à compter de la clôture de l'enquête. Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public à la préfecture de la HAUTE-SAVOIE.

Le règlement local de publicité de FILLINGES relève de la compétence du conseil municipal de FILLINGES, présidé par son maire, M. Bruno FOREL, à qui des informations complémentaires relatives au projet de règlement local de publicité et à la présente enquête publique peuvent être demandées par voie postale à l'adresse suivante : M. le Maire de FILLINGES, 858 route du Chef-lieu, 74250 FILLINGES. Ces informations peuvent aussi être obtenues en mairie de FILLINGES.

A FILLINGES, le 29 AOUT 2023

Le Maire
Bruno FOREL

